

Les petits, l'intérêt général et l'énigme

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

21 octobre 2016

Les prochaines élections à la Chambre de commerce des îles de Guadeloupe soulèvent plusieurs questions. La première, évidente que se posent la plupart des Guadeloupéens, y compris les chefs d'entreprises les plus modestes, est la suivante : À quoi ça sert ? Telle que formulée, la question n'attend pas une réponse éclairée susceptible d'irradier de connaissances un esprit ignorant. La question est posée simplement dans l'objectif de dire que cela ne sert à rien. Pas sûr. La Chambre de commerce participe à son niveau aux décisions qui régissent le monde économique. Elle veille aux intérêts des entreprises, alerte les pouvoirs publics quant aux éventuels dysfonctionnements du système.

La gestion chaotique dans les DOM, des Registres du commerce et des sociétés (RCS) par les greffes du tribunal de commerce est un vrai sujet. Œuvrer afin que cela change est une démarche à mettre à l'actif des chambres consulaires, bien aidées en cela par l'ancien ministre des outre-mer Victorin Lurel. Cette gestion des RCS est une thématique importante parce que le délai d'obtention d'un Kbis varie de un à six mois dans les DOM selon le territoire. En comparaison, dans l'Hexagone, en 48 heures vous obtenez un Kbis. Bénéficier d'un bref délai dans la quête de ce document n'est ni un luxe ni un accessoire. Il faut un Kbis de moins de trois mois pour accéder à un marché public. Le moindre prêt bancaire ou la moindre transaction d'importance est soumis à la même exigence. Les Chambres ont obtenu le droit en dépit de toutes les contorsions du ministère de la Justice de gérer les Registres du commerce. Il n'est pas dit d'ailleurs que toutes embûches venant de cette autorité aient été surmontées.

Nous étions donc sur une trajectoire positive. La balle était dans notre camp. Et puis, la même qui avait fait preuve jusque-là d'une opiniâtreté remarquable sur le sujet s'est cru autorisée à prendre des largesses avec

des règles simples d'équité dans la gestion de fonds publics. D'autres faits sont venus confirmer que le respect des procédures n'est vraiment pas son fort. Elle aurait même un trop gros penchant pour ses proches. C'est ici qu'intervient la deuxième question : selon quels critères doit-on choisir le président d'une telle institution ? Il faut certainement un caractère solide, des nerfs d'acier, du courage, une volonté de fer, une grande capacité de travail. Il faut aussi et surtout un sens aigu de l'intérêt général. Il faut croire cependant que cette dernière exigence est très peu partagée par le monde économique et par le monde tout court. Sinon, il faudrait expliquer comment et en vertu de quels principes Colette Koury peut encore rassembler Medef Guadeloupe, CGPME Guadeloupe, BTP, MPI. Et surtout s'en vanter.

La troisième question est une énigme. Lorsque le corps électoral est constitué de 80 % d'une catégorie de chefs d'entreprises, en l'occurrence des plus petits, on devrait retrouver ces petits chefs d'entreprise à la tête des instances qui désignent leurs dirigeants par un vote. Réflexe de groupe, esprit de corps, union des intérêts communs. Rien de tout cela qui puisse fédérer ? Comment expliquer qu'on ne puisse presque jamais assister au scénario du rassemblement des plus modestes. Il est vrai qu'en ce moment tout le monde dit loger chez les petits, y compris les plus gros. Nous sommes tous petits, et ainsi soit-il. Le temps de l'élection. Il n'est pourtant pas permis de se laisser avoir par une telle duperie. La ficelle est trop grosse. C'est une corde. On se dit que ça ne peut pas passer. Pourtant rien n'y fait, l'énigme court toujours...